

pêche sportive dans les rapides de la rivière. Une étude sur les ouvrages de contrôle est en cours et, dans le cadre de tout plan de réaménagement hydro-électrique du côté canadien, il sera envisagé de prévoir des mesures de protection de la pêche.

Les Gouvernements reconnaissent qu'il faudrait peut-être envisager, comme le propose le rapport, l'instauration, sous l'égide de la Commission, de nouveaux mécanismes bilatéraux propres à mieux faire comprendre les ressources en eau du réseau des Grands lacs. Ils conviennent aussi de la nécessité de donner au grand public toutes les occasions possibles d'examiner la question et de formuler des commentaires, et de prévoir la participation pleine et entière des Etats et provinces bordant les Grands lacs. Les Gouvernements envisagent pour l'instant les diverses solutions qui s'offrent pour satisfaire à ces besoins et prévoient présenter à brève échéance des recommandations précises à la Commission.

On peut se procurer le texte des lettres formulant les réponses des Gouvernements en s'adressant à la Commission mixte internationale.